



Contrat conduite accompagnée

Par **Gerardf**, le **04/08/2011** à **08:48**

Bonjour,
Mon fils de 16 ans souhaite commencer la conduite accompagnée. Le contrat proposé par l'auto-école propose un forfait de 1140€ tout compris (cours code + 1 présentation à l'examen théorique, 20h de conduite, 3 RV pédagogiques, 1 présentation à l'examen pratique). Je m'étonne cependant que sur le contrat cela n'est pas détaillé (il s'agit d'un contrat standard et la case « forfait » est cochée sans aucune précision, c'est sur une feuille volante non attachée au contrat que l'on a le détail). Par ailleurs, le contrat est stipulé pour 1 an « renégociable » au bout de cette période, mais comme mon fils ne passera son permis que dans 2 ans il aurait semblé logique que le contrat soit établi d'emblée pour l'ensemble de la période. Qu'en pensez-vous ? Faut-il demander que soit inscrit explicitement sur le contrat les éléments inclus dans le forfait et une durée de 2 ans ? Ou tout cela est-il sans importance l'auto-école étant installée depuis 6 ans avec une bonne réputation ?
Merci d'avance de vos conseils.